

Appels frauduleux de vente de toner

Télémarcheting frauduleux de fournitures au Canada

Liens connexes

Better Business Bureau

<http://www.bbb.org/canada/>

Déposez une plainte contre les entreprises qui ont recours à des pratiques commerciales trompeuses.

Federal Trade Commission

<http://www.ftc.gov/bcp/edu/microsites/supplies/>

La FTC fournit de l'information pour permettre aux consommateurs de se prémunir contre la plupart des pratiques commerciales frauduleuses, injustes ou trompeuses.

Call for Action, Inc.

<http://www.callforaction.org/>

Un réseau international de services d'assistance téléphonique à but non lucratif destiné aux particuliers et aux petites entreprises pour les aider à résoudre les problèmes qu'ils éprouvent avec des entreprises, des organismes gouvernementaux et d'autres organisations.

Imaging Supplies Coalition

<http://www.callforaction.org/>

Une association commerciale à but non lucratif qui représente de nombreux fabricants de fournitures d'imagerie d'origine.

Centre antifraude du Canada

<http://www.antifraudcentre.ca>

Les consommateurs peuvent signaler tout type de fraude sur ce site ou au 1-888-495-8501.

Comment fonctionnent les auteurs d'appels frauduleux de vente de toner

Les auteurs d'appels frauduleux de vente de toner sont des télévendeurs qui se présentent faussement comme employé de vente ou représentant agréé de Xerox. Ils peuvent vous questionner pour obtenir de l'information sur votre matériel Xerox. Cette pratique trompeuse n'est pas nouvelle. Selon la Federal Trade Commission, les fraudes liées aux fournitures de bureau coûtent environ 200 M \$ aux victimes chaque année. Voici des exemples de stratagèmes frauduleux courants pour le télémarcheting des fournitures.

Facture pour des produits non commandés:

Dans cette situation, la personne qui appelle tente d'obtenir le nom et l'adresse d'un employé de l'entreprise. Des fournitures sont ensuite expédiées et l'entreprise se voit facturer des biens ou services non approuvés. Les montants de ces factures sont souvent supérieurs aux prix ordinaires des fournitures.

Fausse représentation: La personne qui appelle peut se présenter comme étant votre fournisseur habituel en faisant des déclarations générales. Son but est de vous convaincre de consentir à un réapprovisionnement sans remettre en question le prix, la quantité ou la marque. Le produit expédié pourrait ne pas être une fourniture d'origine Xerox et le montant de la facture sera souvent plus élevé que le prix ordinaire des fournitures Xerox.

Cadeau gratuit: Dans ce cas, la personne qui appelle convainc un employé d'accepter un cadeau gratuit. L'employé pourrait recevoir ce cadeau mais l'entreprise recevra de la marchandise qu'elle n'a pas commandée ainsi que la facture connexe.

Taxes: Lorsque les entreprises ne facturent pas les taxes exigibles, elles pourraient ne pas être des sociétés enregistrées. Demandez-leur si elles ont un numéro d'inscription aux fichiers de taxes.

Les télévendeurs utilisent souvent des méthodes de recouvrement très vigoureuses. Toutefois, vous n'êtes peut-être pas obligé de payer des produits reçus sous de faux prétextes.

Fournitures d'origine Xerox



Pour commander des fournitures d'origine Xerox, les clients du Canada peuvent composer le 1 800 668-0199.

Protégez votre entreprise

Il y a plusieurs façons de protéger votre entreprise contre le télémarcheting frauduleux :

- Déposez une plainte auprès de la [Federal Trade Commission](http://www.ftc.gov/bcp/edu/microsites/supplies/).
- Désignez des personnes clés au sein de votre entreprise qui seront chargées de commander des fournitures Xerox pour votre matériel.
- Avant de payer les factures, vérifiez que les fournitures ont bel et bien été commandées, que la tarification est correcte, et que le produit a effectivement été livré. Repérez toute fausse facture.
- Lorsqu'une personne communique avec vous pour vous vendre des fournitures, demandez-lui son nom, le nom de sa société et le numéro pour la joindre. Méfiez-vous de toute personne qui refuse de fournir cette information.
- Si un fournisseur a faussement présenté son entreprise ou les produits qu'il vend, écrivez-lui une lettre expliquant qu'il y a eu fausse représentation et que vous contestez la facture.
- Ne vous sentez pas forcé de payer sous l'effet de la pression. Les entreprises frauduleuses ont souvent recours à la menace de mesures de recouvrement ou de poursuites en justice pour se faire payer. Les liens connexes ci-dessus contiennent des ressources pour composer avec ces situations.
- Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Sécurité interne de Xerox au 1-888-434-2020.
- Au Canada, les consommateurs peuvent signaler les problèmes au Centre anti-fraude du Canada au 1 888 495-8501. www.antifraudcentre.ca